

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

EXERCICE SE TERMINANT

LE 31 DÉCEMBRE 2026

REVENUS

FONCTIONNEMENT

Taxes foncières	538 434 \$
Service d'aqueduc	67 421 \$
Service d'égout	15 400 \$
Service boues de fosses septiques	9 317 \$
Service d'ordures et collecte sélective	62 739 \$
Paielements tenant lieu de taxes	17 890 \$
Transferts	319 588 \$
Services rendus	66 295 \$
Imposition de droit	33 000 \$
Intérêts	10 600 \$
Autres revenus	<u>15 800 \$</u>
TOTAL DES REVENUS	1 156 484 \$

INVESTISSEMENT

Transfert-Hygiène du milieu	609 225 \$
Transfert- Aménagement, urbanisme et développement	36 463 \$
Transfert- Loisirs et culture	<u>8 000 \$</u>
	653 688 \$

TOTAL DES REVENUS

1 810 172 \$

DÉPENSES

FONCTIONNEMENT

Administration générale	333 746 \$
Sécurité publique	109 853 \$
Transport	348 417 \$
Hygiène du milieu	153 830 \$
Aménagement, urbanisme et développement	27 246 \$
Loisirs et culture	181 118 \$
Frais de financement	275 \$
Réserve (fond élections)	<u>2 000 \$</u>
TOTAL DES DÉPENSES	1 156 485 \$

INVESTISSEMENT

Immobilisation- Hygiène du milieu	559 724 \$
Immobilisation- Aménagement, urbanisme et développement	70 463 \$
Immobilisation- Loisirs et cultures	8 000 \$
Immobilisation-Bâtiment	35 500 \$
Affectation surplus accumulé	<u>(20 000) \$</u>
TOTAL DES INVESTISSEMENT	653 687 \$

TOTAL DES DÉPENSES

1 810 172 \$

TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

Les taux de taxes pour l'exercice financier 2026 fut adopté par le règlement 234-2025 lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 01 décembre 2025.

- Taxe foncière : monte à 1,00\$/100\$ d'évaluation.
- La taxe d'aqueduc monte à 300,00\$ pour les unités de base reliées au réseau d'aqueduc.
- La taxe d'égout monte à 140,00\$ par usager du réseau.
- La taxe pour les piscines monte à 70,00\$ par unité.
- La taxe pour terrain vague desservi par l'eau monte à 200,00\$ par unité.
- La taxe pour les résidences ayant une fosse septique monte à 77,00\$ pour les résidents permanents et monte à 38,50\$\$ pour les résidents saisonniers
- La taxe pour le service de collecte et d'enfouissement des ordures ménagères :
 - Pour le service permanent, la taxation monte à 239,00\$,
 - Pour le service saisonnier (sans service), la taxation monte à 118,50\$,
 - Pour les ICI, la taxation monte à 577,00\$,
 - Pour les fermes, la taxation monte à 374,00\$.

Pour une résidence unifamiliale dont l'évaluation moyenne est de 85 000\$ dans le secteur urbain, le compte de taxes sera de 1 529.00\$.